

DEPARTEMENT DU GERS

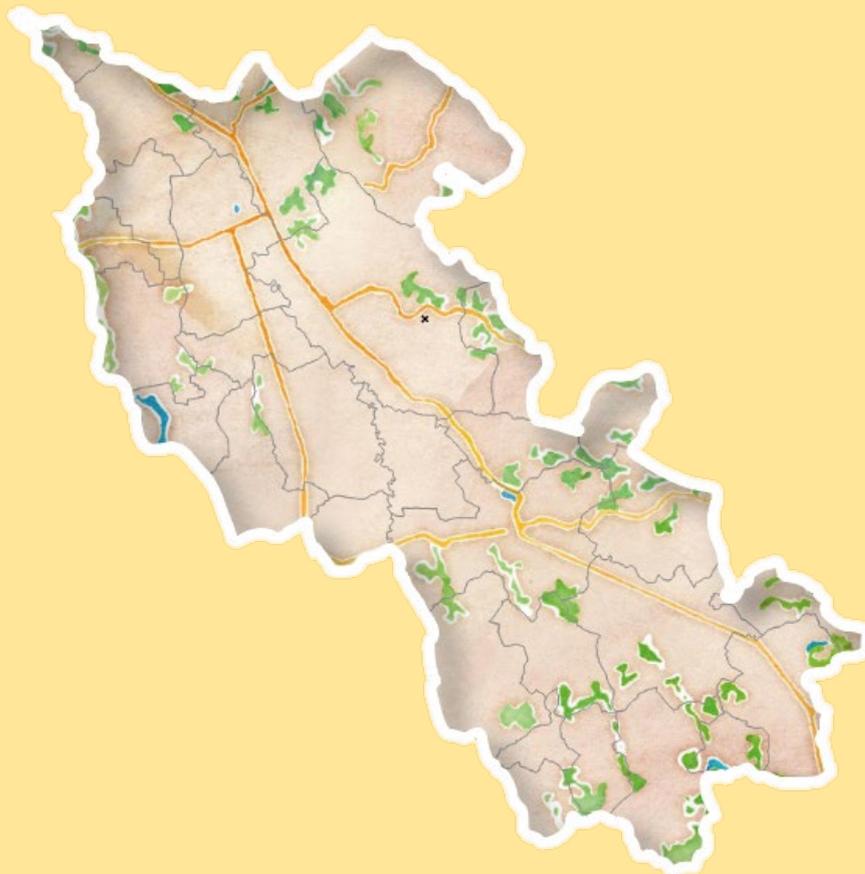


Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4. Annexes

4.2 Annexes sanitaires

4.2.4 Traitement des déchets



P.L.Ui :

Arrêté le
26/05/2025

Approuvé le



- 🌿 Présentation
- 🌿 Organisation de la structure

La compétence déchets

Données d'ensemble :

- 🌿 Organisation et financement de l'activité

Les sites d'exploitation :

- 🌿 Les sites de réception et de traitement des déchets
- 🌿 Bilan financier des Investissements et réalisation 2022

Bilan quantitatif global des déchets :

- 🌿 Les flux de déchets en 2022
- 🌿 Les productions de déchets selon le territoire
- 🌿 L'évolution des performances

Les actions de prévention et de réduction des déchets :

- 🌿 La réduction des biodéchets
- 🌿 Les actions de prévention quotidiennes
- 🌿 Les animations et les visites

Les données financières par activité :

- 🌿 Le bilan financier global par flux de déchets
- 🌿 Le transfert et transport
- 🌿 Le centre de tri
- 🌿 Le stockage des déchets ultimes
- 🌿 Les déchetteries



Une gestion publique en régie

- Trigone, Syndicat Mixte Départemental d'eau potable, d'assainissement et de déchets a été créé en 2001, il est constitué de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales et du Conseil départemental du Gers.
- Une structure dédiée : la Société Publique Locale SPL-TRIGONE, chargée du transport des déchets ménagers du Gers.
- Un mode de gestion en « régie ».

Ses compétences

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale, le Syndicat Mixte s'est doté des compétences :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-13 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

- La partie de cette compétence comprenant le traitement, les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui s'y rapportent, et la gestion des bas de quai de déchèteries, ou
- La partie de cette compétence comprenant le traitement, les opérations de transport qui s'y rapportent et les déchèteries, ou
- L'ensemble de la compétence collecte et traitement.

La production et distribution d'eau potable

Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-7 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

- La production d'eau potable destinée à la consommation humaine. Le contenu de cette compétence porte sur :
 - l'exploitation et la réalisation des installations, forages, captages et équipements de toute nature nécessaires à la production d'eau potable et son transport jusqu'aux points de mise en distribution,
 - l'exploitation et la réalisation des réseaux de transport, d'adduction et d'interconnexion avec tous autres réseaux situés sur le périmètre du Syndicat. ou
- La production, le transport et la distribution d'eau



Le Syndicat Mixte Trigone

Assainissement des eaux usées

Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-8 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

-  L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, ou
-  L'assainissement non collectif des eaux usées.

Ses adhérents

Il est composé de 3 collèges : Déchets, Eau et Assainissement

Le collège DÉCHETS

est constitué :

-  De la communauté d'agglomération
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE
-  du SIDEL
-  du SICTOM DE CONDOM
-  du SICTOM CENTRE
-  du SMCD SUD
-  du SICTOM OUEST
-  du SICTOM SUD-EST
-  du SICTOM EST

Population desservie : 206 955 habitants

Le collège EAU

est constitué :

-  De la communauté d'agglomération
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE
-  du Syndicat Mixte Pardiac Arros
-  du SIAEP de Beaumarchés
-  du SIAEP de Saint-Michel
-  du SIAEP de Vic-Fezensac
-  du Comité Territorial de Pléhaut

**Un territoire : 95 communes du Gers et Rabastens (Hautes-Pyrénées)
33 600 habitants concernés**

Communes desservies sur le territoire du Grand Auch Cœur de Gascogne – Comité Territorial du Rambert : Augnax, Castillon Massas, Castin, Crastes, Duran, Lavardens, Leboulain, Merens, Mirepoix, Montaut les Créneaux, Montégut, Nougaroulet, Peyrusse Massas, Preignan, Puycasquier, Roquefort, Roquelaure, Saint lary, Sainte Christie, Tourrenquets

Communes membres du Comité Territorial de Pléhaut Ayguetinte, Beaucaire, Bezolles, Bonas, Castéra-Verduzan, Justian, Lagardère, Larroque Saint Sernin, Mansencome, Mourède, Roques, Rozes, Saint Paul de Baise, Valence sur Baise

Le collège ASSAINISSEMENT

est constitué :

-  De la Communauté de Communes
d'Artagnan en Fezensac
-  de la communauté d'agglomération
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Communes de : Augnax, Ayguetinte, Bonas, Castillon Massas, Castin, Crastes, Duran, Jegun, Lahitte, Lavardens, Leboulain, Merens, Mirepoix, Montaut les Créneaux, Montégut, Nougaroulet, Peyrusse Massas, Preignan, Puycasquier, Roquefort, Roquelaure, Saint lary, Sainte Christie, Tourrenquets, Castéra-Verduzan

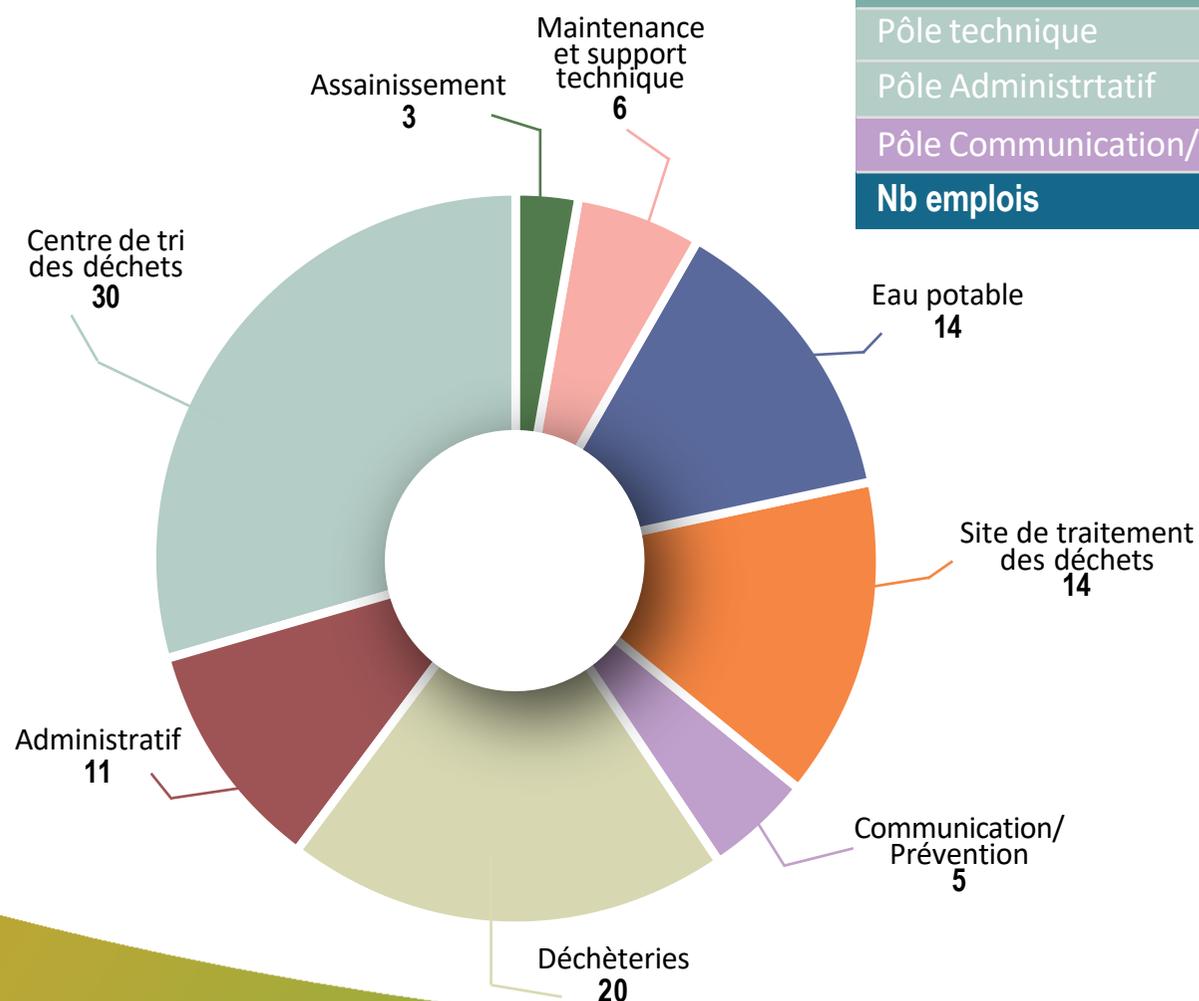


Organisation de la structure et répartition des emplois

Pour assurer la mission de service public, le Syndicat Mixte dispose d'un effectif de 103 emplois au 31/12/2022.

Principales modifications :

- Evolution 2011-2012 : Création de poste d'opérateurs de tri pour l'extension des consignes de tri
- Evolution 2012-2013 : 13 agents du service transport transféré à la SPL Trigone
- Evolution 2016-2017 : + 11 agents pour les nouvelles compétences distribution eau et assainissement – 1 poste agent de déchetterie
- Evolution 2018-2019 : + 22 agents relatifs au transfert de l'exploitation de 20 déchèteries par le SMCD Sud, Sictom Centre, Sidel, Sictom de Condom et Sictom Est à partir du 1er janvier 2019.



Sur les 103 emplois, 70 sont dédiés à 100% à l'activité déchets, soit environ 70% des agents.

Les charges de personnel non directement affectés à un budget, sont répartis à hauteur de 78% sur le budget déchets et 22% sur le budget Eau et Assainissement.



COMPÉTENCE «DÉCHETS»

Organisation de la structure et répartition des emplois

Répartition des rôles entre TRIGONE, ses producteurs, ses adhérents et ses partenaires

Producteurs

Collectivités Adhérentes

TRIGONE

Entreprises Partenaires

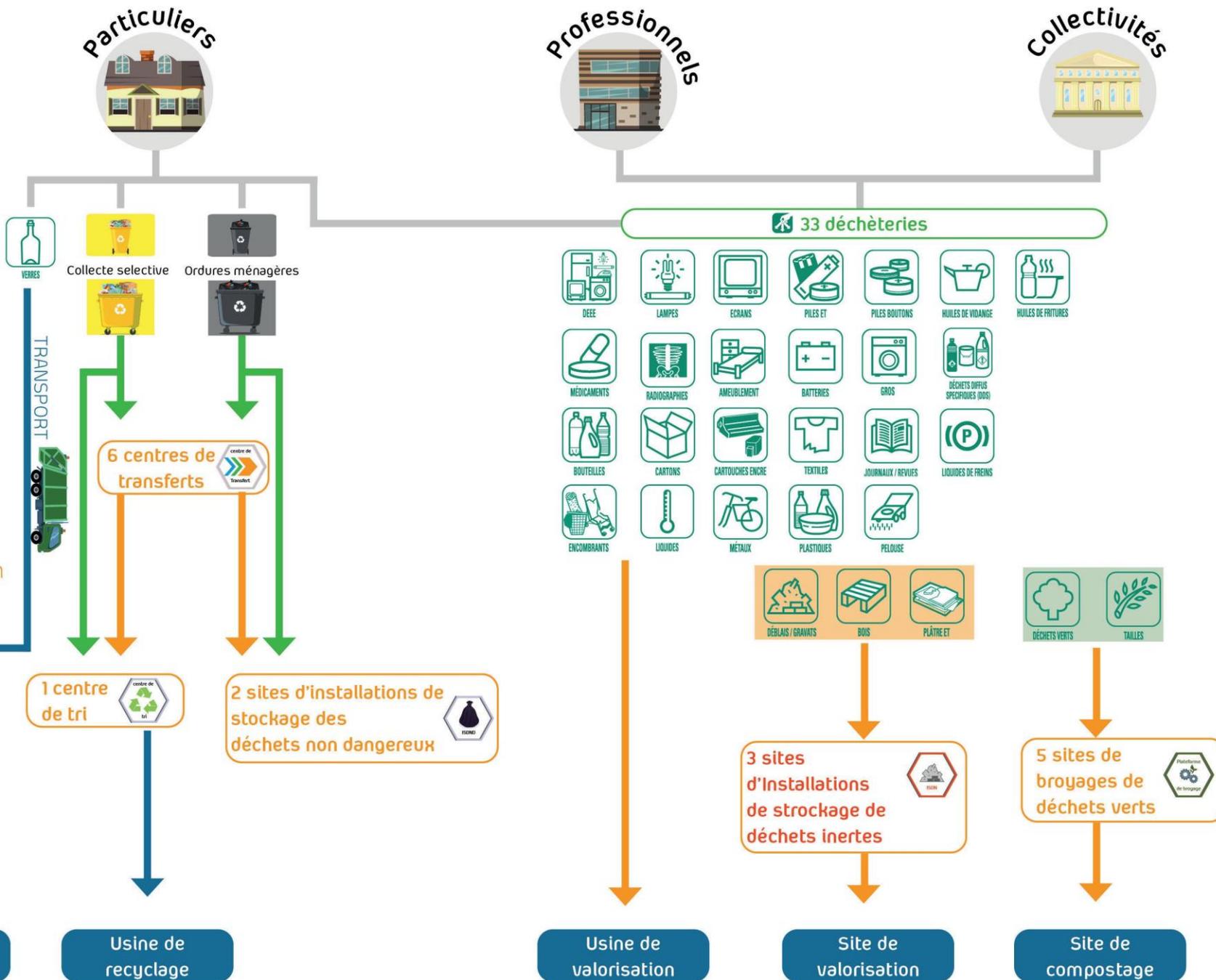
Particuliers

Professionnels

Collectivités

Accueil
Information
Collecte

Transport
Traitement
Communication



Les sites d'exploitation

Une cinquantaine d'équipements

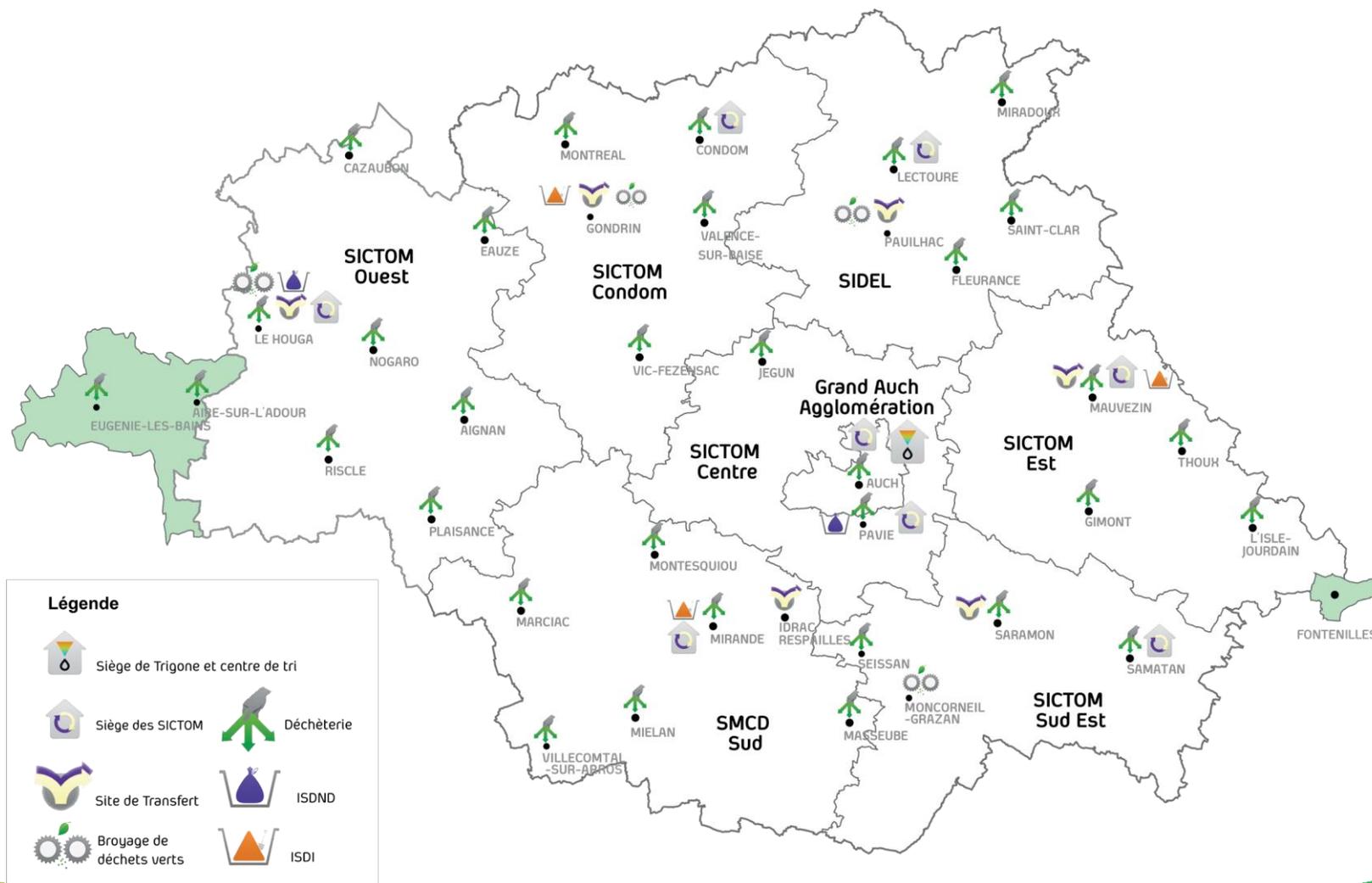
Le choix a été fait de répartir équitablement la cinquantaine d'équipements sur l'ensemble du territoire des 7 Sictom et du Grand AUCH.

Des investissements importants : 58 millions € HT - valeur inventaire au 31/12/2022

Les ISDND sont certifiés ISO 14001 & OHSAS 18001

Maîtrise des impacts environnementaux et des risques professionnels pour les personnels, liés à l'activité de l'entreprise

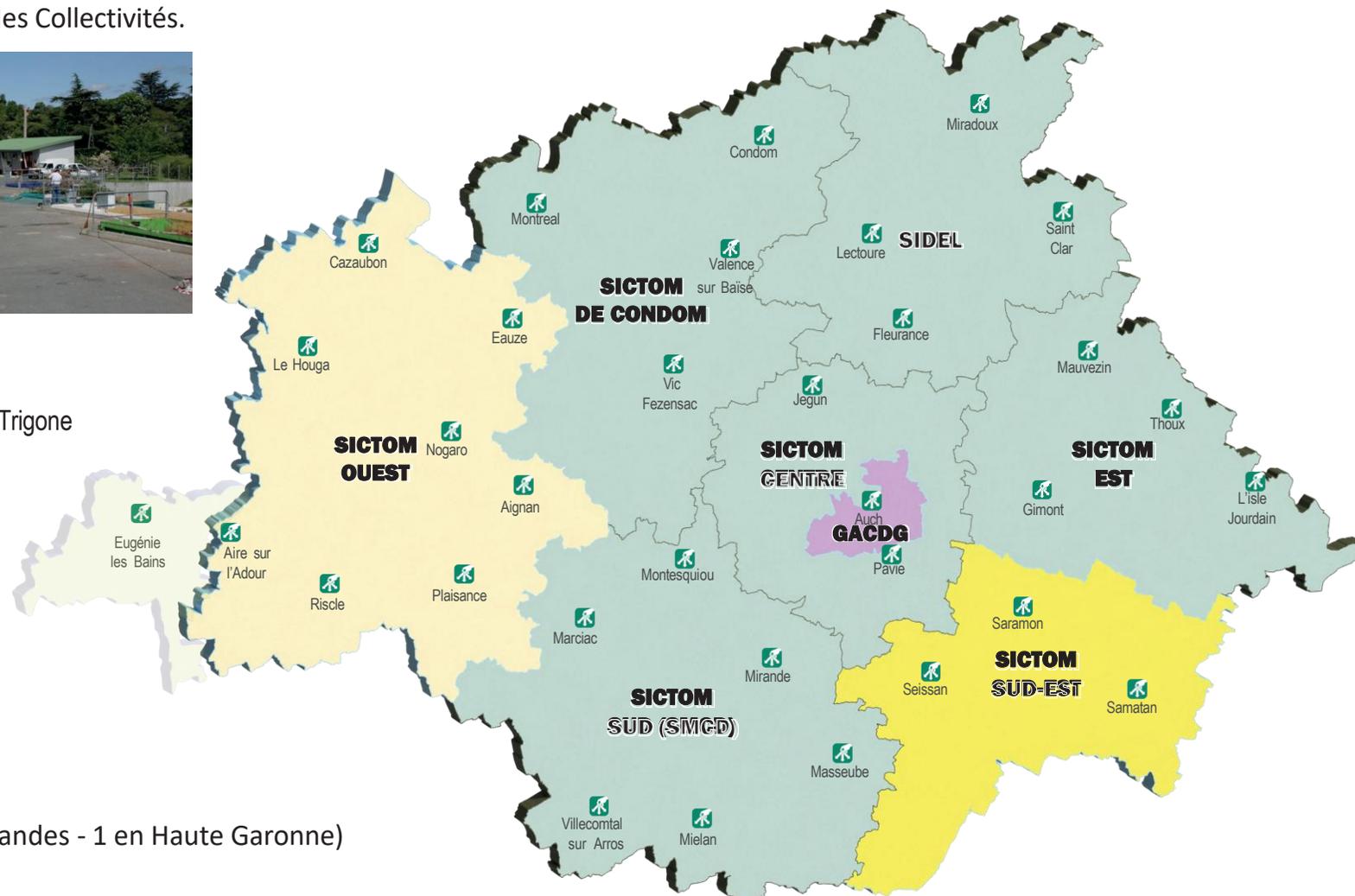
Amélioration continue de la performance environnementale et des conditions de sécurité



- Le Syndicat Mixte Trigone assure l'exploitation de 20 déchèteries, pour le compte de cinq syndicats représentant un bassin de population de **126 006 habitants**. Sictom Centre, Sictom Sud, Sictom Est, Sictom de Condom et le Sidel. Le coût d'exploitation de ces déchèteries représente 8,50 €/hab et comprend le financement des installations, la maintenance des sites et le personnel d'accueil des usagers. Le financement de ce service est assuré par le reversement de la taxe des Collectivités.



compétence déchèterie exercée par Trigone



476 communes (463 du Gers - 12 dans les Landes - 1 en Haute Garonne)
206 128 Habitants (INSEE 2015)



Les activités liées au traitement : le centre de tri

Quantités recyclées et évolution

La collecte des poubelles jaunes du département est effectuée par les Sictom et la communauté d'agglomération du Grand Auch. Le transfert et le traitement de ces déchets sont gérés par le Syndicat Mixte Trigone. Au centre de tri, les déchets sont triés par matériaux, en grande partie manuellement; et conditionnés sur site. 30 emplois permanents y sont affectés. Les produits ainsi triés sont ensuite récupérés par des sociétés de recyclage, les erreurs de tri (refus de tri) sont redirigées vers nos installations de stockages de déchets non dangereux.

Moyenne gersoise :
60kg/hab

12 002 T



8 746 T
Recyclées

73% poubelle
jaune

3 256 T
Refus

27% poubelle
jaune

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté	11 600	11 752	11 932	11 137	12 456	12 002
Tonnage recyclé	9 466	9 550	9 390	8 818	9 174	8 746
Refus	2 134	2 202	2 542	2 319	3 282	3 256
% Refus	18 %	19%	21%	21%	26%	27%

Le tonnage entrant de Collecte sélective a augmenté en 2022 (-4%). La qualité du tri des ménages gersois reste à améliorer, le taux de refus reste important, malgré la campagne de sensibilisation a été menée en 2021 avec l'envoi d'un livret aux ménages.

Contrat de reprise Eco-Organisme

Le contrat signé par Trigone avec Citéo (éco organisme agréé par l'état pour organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché) a été renouvelé en 2018 avec le nouveau barème F, il permet de bénéficier de soutiens financiers en fonction des tonnes de matériaux recyclés. Des actions doivent être menées pour obtenir le maintien des soutiens financiers antérieurs : actions en matière d'amélioration du service de collecte et de traitement des déchets et maintien voire amélioration des performances de collecte sélective.

Il est complété par la signature de contrats de reprise de matériaux avec des sociétés de recyclages, pour le papier, les plastiques, les emballages, le carton, l'acier et l'aluminium. En 2022, le marché des emballages recyclés s'est maintenu à un prix de reprise élevé, après le fort rebond constaté en 2021. Le marché de vente de matériaux connaît de fortes tensions depuis plusieurs années engendrant des fortes variations à court terme (annuelles, voire trimestrielles).



Les activités liées au traitement : le centre de tri

Faits marquants 2022 et projets

Le centre de tri d'Auch ne permet plus d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le tri des déchets du territoire du Gers.

Dés 2015, Trigone a engagé des réflexions pour trouver des alternatives possibles et a engagé en 2017, des discussions avec le SMTD65 et le SYSTOM de Saint Gaudens, pour construire un centre de tri mutualisé.

Ces Trois collectivités ont décidé de s'associer en 2021 et ont créé la Société Publique Locale, Spl Tri-0, pour porter l'investissement et par la suite, assurer la prestation de tri des déchets de leur territoire.

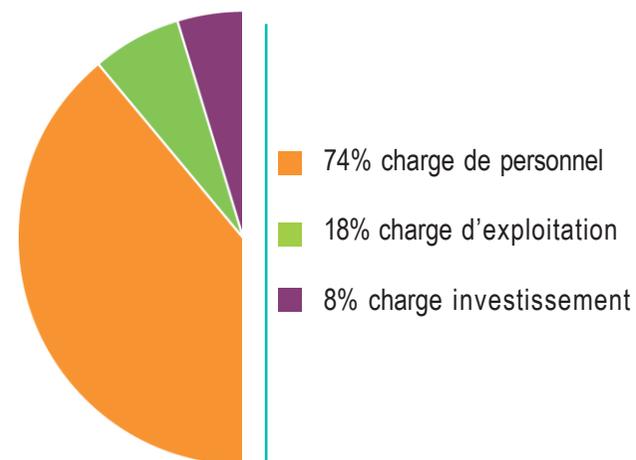
En 2022, un appel à projet a été lancé et le marché de conception-réalisation a été attribué au groupement AKTID SAS/AT&E/SETEC INGENIERIE/ GALLEGO/ TOUJA SAS/ MALLET SPIE BATIGNOLLES. Ce projet a été entériné et soutenu par l'ADEME, CITEO, La Région, Le Département.

Le futur centre de tri sera réalisé sur la Commune de Masseube; le permis de construire est en cours de traitement des services instructeurs. Le planning prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux au 3e trimestre 2023 pour une mise en service en 2025.

Coût technique 2022

Charges techniques des déchets issus de la collecte sélective
2022 : 2 237 000 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût du tri/tonne	161€	167€	166€	168€	159€	186€

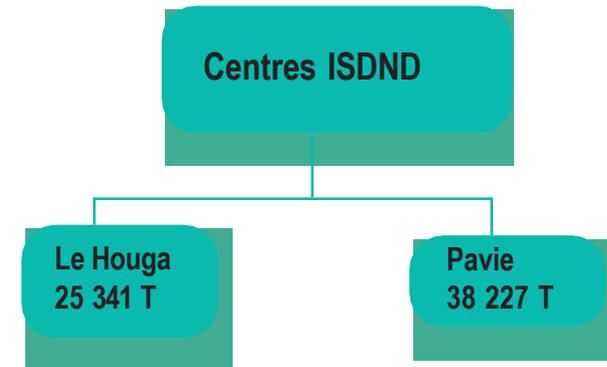
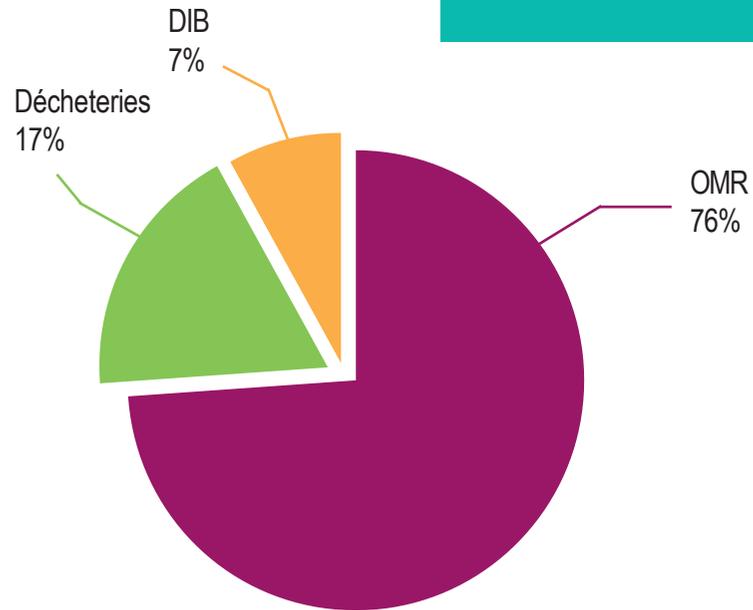


Les activités liées au traitement : le stockage des déchets ultimes

Deux installations de stockage reçoivent les ordures ménagères résiduelles (bacs gris), les refus de tri, les tout-venants de déchetteries et les déchets industriels banals (DIB).

Quantités traitées et évolution

63 568 T enfouis en 2022 – Moins 6% de stockage/2021 pour les OMR



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poubelle grise (en tonne)	50 015	49 332	48 187	47 921	48 482	47 746	47 419	47 131	45 076
Moyenne en kg/habitant	246	240	234	232	235	231	229	228	218
Réduction	-1%	-2%	-2%	-1%	-1%	-2%	-1%	-1%	-4%



Les activités liées au traitement : le stockage des déchets ultimes

Faits marquants 2022 et projets

Les travaux de création des casiers 4 et 5 et de réhabilitation du casier 2 se sont achevés en 2021.

Le biogaz capté sur le site est valorisé en biométhane et réinjecté dans le réseau de GRDF. L'unité de valorisation mise en place (wagabox) permet notamment de continuer à bénéficier d'un taux de tgap dégrévé en 2022.

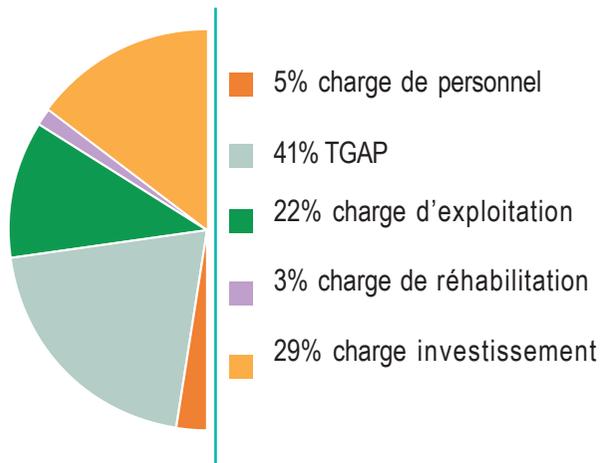
Compte tenu de la fin programmée de l'exploitation du site du Houga en 2023-2024 et afin de satisfaire aux objectifs de loi de transition énergétique (réduction de 50 % de la part des déchets enfouis en 2025), une étude a été lancée avec le SMTD65 et le SIVOM de SAINT-GAUDENS afin de trouver des alternatives à l'enfouissement pour le traitement des déchets résiduels.

Coût technique 2022

Charges techniques des centres d'enfouissement 2022 :
7 536 000 €

Moyenne nationale 2019 :
(coût technique) 104€/tonne

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût/tonne (hors réhabilitation)	83€	85€	86€	95€	105€	115€



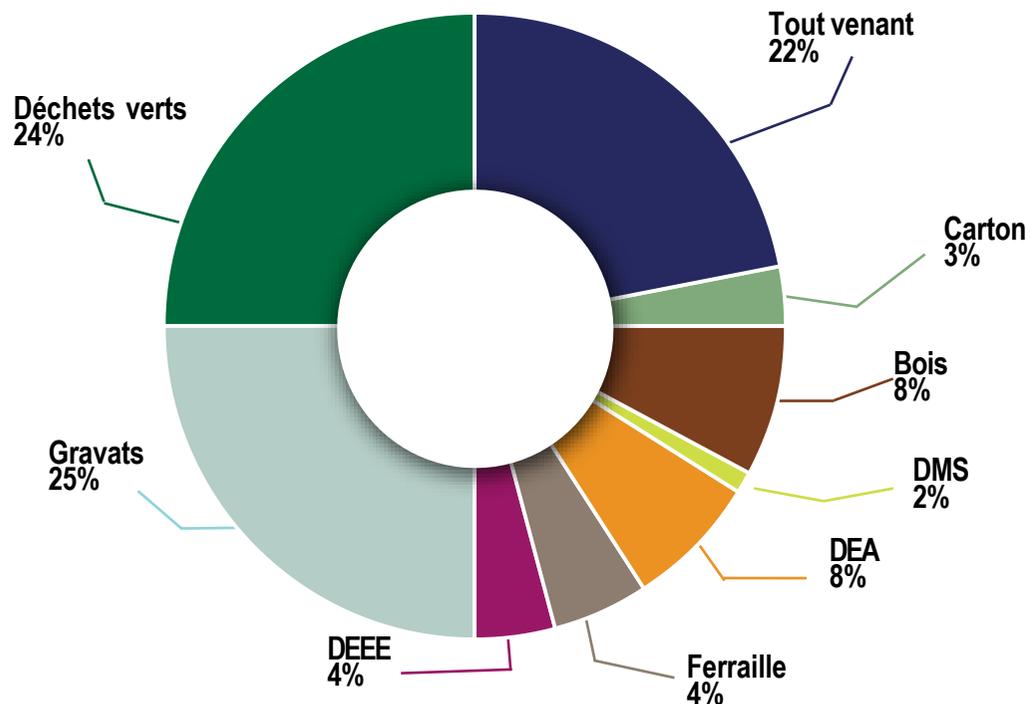
	Taxe TGAP	Taxe dégrévée biogaz	Taxe Iso 14001	Taxe non dégrévée
2016		20€/Tonne	32€/Tonne	
2017		23€/Tonne	32€/Tonne	40€/Tonne
2018		24€/Tonne	32€/Tonne	41€/Tonne
2019		24€/Tonne		41€/Tonne
2020		25€/Tonne		42€/Tonne
2021		37€/Tonne		54€/Tonne
2022		45€/Tonne		58€/Tonne



Les activités liées aux déchetteries

Quantités traitées

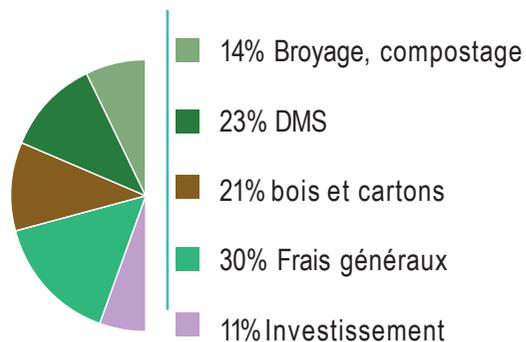
Le Syndicat Mixte Trigone a en charge la gestion du bas de quai avec l'enlèvement des déchets des 33 déchetteries du Département. Au total ce sont environ 47 000 tonnes de déchets qui ont transité par les déchetteries du Gers.



Coût technique 2022

Principaux traitements (hors tout venant) réalisés par des prestataires extérieurs : déchets dangereux, dasri, broyage des déchets verts et inertes, traitement du bois, mise en balle cartons....

Charges techniques de traitement 2022 :
1 113 000 €



Charges techniques de collecte 2022 :
1 367 000 €

